



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 11 juin 2021

Province de Québec
MRC de Portneuf
Régie portneuvoise de protection incendie

Présences À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
Mme Chantale Hamelin, administrateur
Mme Nathalie Naud, administrateur

Invités Mme Nancy Sirois, directrice générale de la Ville de Cap-Santé
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf
M. Sébastien Teed, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée sur proposition de Monsieur Mario Alain.

Monsieur Michel Blackburn préside l'assemblée et Monsieur Sébastien Teed agit à titre de secrétaire d'assemblée.

(21-06-070)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de M. Mario Alain, et adopté à l'unanimité

Il est RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal 7-05-2021
4. Avis de motion de règlement #21-006 « Code d'éthique et de déontologie »
5. Dépôt de projet de règlement #21-006 « Code d'éthique et de déontologie »
6. Résolution : Transfert du CFIP
7. Résolution : Nomination des gestionnaires du CFIP
8. Résolution : Entente de gestion du Centre de formation
9. Négociation convention collective
10. Permanence de M. Sébastien Teed
11. Facturation et entente
12. Adjointe administrative
13. Centre de formation : Plan quinquennal d'investissement
14. Varia
 - Réaction des maires

15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

(21-06-071) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 7 mai 2021 a été distribué aux membres du conseil d'administration au moins 24 heures avant la présente séance,

Il est **PROPOSÉ** par Mme Chantale Hamelin de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2021 et que le procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #21-006 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie portneuvoise de protection incendie » -

Mme Nathalie Naud donne avis à l'effet qu'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie portneuvoise de protection incendie et portant le #21-006 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #21-006 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie portneuvoise de protection incendie »

M. Mario Alain dépose le projet de règlement #21-006 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie portneuvoise de protection incendie ».

Adoptée à l'unanimité par le conseil

21-06-30 TRANSFERT DU CENTRE DE FORMATION

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf est présentement le gestionnaire du Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP);

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie a annoncé son intention de prendre en charge la totalité des aspects de la gestion du centre de formation, à des fins de contrôle et d'efficience, et ce, en date du 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf et la Ville de Cap-Santé ont pris entente de transférer la gestion du CFIP à la Régie portneuvoise de protection incendie lors de sa création;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Madame Chantale Hamelin **ET RÉSOLU** par le conseil d'administration

QUE la Ville de Portneuf transfère le mandat de gestion du centre de formation à la Régie portneuvoise de protection incendie en date du 1^{er} juillet 2021

Adoptée à l'unanimité par le conseil

21-06-31 NOMINATION DES GESTIONNAIRES DU CENTRE DE FORMATION

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire nommer un gestionnaire principale ainsi qu'un coordonnateur pour le Centre de formation incendie de Portneuf;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf et la Ville de Cap-Santé ont pris entente de transférer la gestion du CFIP à la Régie portneuvoise de protection incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Nathalie Naud **ET RÉSOLU** par le conseil d'administration

QUE le conseil d'administration retienne les services de monsieur Sébastien Teed, directeur général au sein de la RÉPPI, à titre de gestionnaire principal du CFIP;

QUE le conseil d'administration retienne les services de monsieur Stéphane Bérubé, chef de division au sein de la RÉPPI, à titre de gestionnaire associé du CFIP;

Adoptée à l'unanimité par le conseil

21-06-32 ENTENTE DE GESTION DU CENTRE DE FORMATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4), l'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 56 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit notamment que l'École peut confier à des établissements d'enseignement, aux services de sécurité incendie ou aux autres organismes offrant de la formation en sécurité incendie le mandat de donner ses cours de formation et ses programmes d'étude;

ATTENDU QUE l'École désire rendre accessible la formation en sécurité incendie sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE dans le cadre de la présente entente, l'École confie à l'Organisme le mandat de donner de la formation conformément aux programmes de formation de l'École;

ATTENDU QU'il y a lieu de répartir les responsabilités entre l'École et l'Organisme et de déterminer les obligations respectives de ceux-ci;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire nommer un gestionnaire principale ainsi qu'un coordonnateur pour le Centre de formation incendie de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Mario Alain **ET RÉSOLU** par le conseil d'administration

QUE le conseil d'administration entérine l'entente entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Régie portneuvoise de protection incendie.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

Dépôt des demandes du syndicat, attente des propositions et commentaires du CA d'ici le 18 juin.

21-06-33 PERMANENCE DE M. SÉBASTIEN TEED

ATTENDU QU'à la séance du mois de novembre 2020, une résolution (20-11-003) a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur général de la Régie portneuvoise de protection incendie;

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Teed dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la RÉPPI;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Madame Chantale Hamelin **ET RÉSOLU** par le conseil d'administration **QUE** le conseil d'administration reconnaisse la permanence de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur général de la Régie portneuvoise de protection incendie

FACTURATION ET ENTENTE

Monsieur Blackburn a avisé les maires des autres municipalités qu'il y aurait des frais NON-REMBOURSABLE au centre de formation lors de la planification des cours.

Aviser les DG que lors de l'envoi des besoins de formation, une résolution du conseil comportant le nom du ou des candidats devront y figurer.

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Demande de diminution d'heures de Mme Lorena Arango pour se concentrer sur ses études.

Vérifier la disponibilité et la volonté de Marie-Claude pour quelques heures par semaine sinon nous allons regarder pour aller en processus d'embauche.

CENTRE DE FORMATION : PLAN QUINQUÉNAL D'INVESTISSEMENT

Possibilité d'un terrain à Portneuf, en attente d'un plan par la Ville pour un terrain.

Monsieur Sébastien Teed procèdera à un PTI pour le Centre de formation en 2022.

RÉACTION DES MAIRES

DISCUTÉ dans le point FACTURATION ET ENTENTE

PROCHAINE RENCONTRE (21-06-072) Il est PROPOSÉ par M. Michel Blackburn que la date de la prochaine séance soit fixée le 9 juillet 2021 à 10 h.

LEVÉE DE (21-06-073) Il est PROPOSÉ par M. Nathalie Naud que la séance soit levée à 11 h 41.

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-trésorier